

TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS



Manuel du candidat

TCF pour la carte de résident en France



SOMMAIRE	
INTRODUCTION	4
L'ENGAGEMENT QUALITE DU TCF	5
TCF POUR LA CARTE DE RESIDENT EN FRANCE	6
SUPPORTS DE PASSATION	6
LE PUBLIC	7
DESCRIPTION GENERALE	9
LES DIFFERENTES EPREUVES	10
LES NIVEAUX EVALUES	13
LES RESULTATS	15
CORRECTION DES EPREUVES	17
LES CENTRES DE PASSATION DU TCF	20
LES MODALITES D'INSCRIPTION	20
TCF POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	21
LA PASSATION	22
SE PREPARER AU TCF	24
EXEMPLES D'EPREUVES	25
QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES	30
SANCTIONS EN CAS DE FRAUDE ET FALSIFICATION	30
ANNEXES	31
CORRIGES DES EXEMPLES D'EPREUVES	34
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	35

Partie I

Découvrir le TCF

Introduction

Le TCF est le **test de niveau linguistique** des ministères français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

À ce titre, il est donc reconnu par la direction de l'enseignement supérieur, par les autorités universitaires et par les centres de formation en langues ainsi que par le monde professionnel.

Le présent manuel contient une présentation détaillée du TCF. Vous y trouverez tout renseignement pratique concernant le déroulement des épreuves du TCF, les procédures d'inscription et de passation.

Le manuel constitue un outil essentiel pour prendre connaissance des procédures d'inscription et de passation du TCF.

L'engagement qualité du TCF

La conception du TCF repose sur une méthodologie d'une extrême rigueur scientifique : il s'agit d'un test standardisé, calibré et étalonné. Les résultats des différentes versions du test assurent un positionnement fiable des candidats sur une échelle de six niveaux de connaissance allant de « élémentaire » (A1) à « supérieur avancé » (C2), **à l'exception du TCF pour la carte de résident en France qui évalue les compétences jusqu'au niveau B1.**

Ces niveaux correspondent à ceux qui ont été définis par le Conseil de l'Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

La souplesse et la simplicité du TCF en font un instrument pratique qui répond aux besoins de tous ceux qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent faire valider leur niveau de français.

Établissement public en charge de l'international relevant du ministère de l'Éducation nationale, le **Centre international d'études pédagogiques de Sèvres**, qui abrite et préside la Commission nationale du **DEL¹** et du **DALF**, coordonne le TCF et assure l'ensemble de sa gestion administrative et pédagogique.

Le DELF (diplôme d'études en langue française) et le DALF (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français délivrés par le ministère de l'Éducation nationale français. Pour la description de ces épreuves, consultez notre site <http://www.ciep.fr> à la rubrique DELF DALF.

Le TCF est un test de niveau linguistique qui ne conduit pas à un diplôme, mais à une attestation. Comme pour tous les tests de langue, cette attestation est valable deux ans alors que les diplômes sont valables toute la vie.

Le CIEP est internationalement reconnu pour son expertise dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et des compétences en langues. À ce titre, il est membre du groupe ALTE (Association des centres d'évaluation en langues en Europe) qui regroupe les certifications européennes alignées sur les niveaux du Conseil de l'Europe et élaborées dans le respect des exigences de qualité.

Le TCF dispose depuis 2003 d'un certificat de qualité Norme ISO 9001, version 2000, pour son système d'exploitation, et depuis 2018, dans la version 2015 de la norme.



¹ Le DELF (Diplôme d'études en langue française) et le DALF (Diplôme approfondi de langue française) : uniques diplômes officiels de français langue étrangère, ils ont été créés en 1985 (arrêté du 22 mai 1985 du ministère de l'Éducation nationale) et modifiés en 2005.

TCF pour la carte de résident en France

Le Test de connaissance du français pour la carte de résident en France (TCF Carte de résident), est un **test de niveau linguistique** en français répondant aux dispositions du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et de l'Arrêté du 21 février 2018 (NOR : INTV1805032A) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée. Les personnes âgées de moins de 65 ans souhaitant obtenir une carte de résident longue durée en France pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en présentant une attestation du TCF pour la carte de résident en France.

Le TCF Carte de résident comprend **quatre épreuves** : il évalue les compétences en français langue générale des candidats non francophones en **compréhension orale, compréhension écrite, production écrite et production orale**. Le résultat obtenu au test donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau** (valable 2 ans).

Supports de passation

Le test peut se présenter sous la forme d'un livret (papier/crayon) et d'une feuille de réponses. Les épreuves de compréhension orale, compréhension écrite et production écrite sont passées collectivement, et l'épreuve de production orale est passée individuellement, dans les centres agréés, aux dates fixées par ceux-ci. Certains centres disposant d'un équipement spécifique peuvent également faire passer les épreuves de compréhension orale, compréhension écrite et production écrite du TCF en version électronique, sur ordinateur (TCF SO).

Le public

Toute personne ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre d'une demande de carte de résident en France** peut faire valider, de façon **simple, fiable et rapide**, ses connaissances et ses compétences en français grâce au TCF pour la carte de résident en France.

Une attestation du TCF Carte de résident vous sera demandée par les services de la préfecture chargés des dossiers de demande d'obtention de carte de résident longue durée. Le niveau minimum requis est **A2 (niveau 2)**, qui est atteint quand le candidat obtient au minimum :

- le niveau A2 pour trois épreuves sur quatre
- le niveau A1 pour une épreuve sur quatre

Exemple 1 :

Compréhension orale : A2

Compréhension écrite : A2

Expression écrite : A1

Expression orale : B1

Le niveau A2 minimum est atteint dans trois épreuves et aucune compétence n'est en dessous de A1 :

→ **Niveau global A2 atteint.**

Exemple 2 :

Compréhension orale : A2

Compréhension écrite : B1

Expression écrite : A1 non atteint

Expression orale : B1

Une compétence est en dessous du niveau A1 (« A1 non atteint ») :

→ **Niveau global A2 non atteint.**

Exemple 3 :

Compréhension orale : A1

Compréhension écrite : A2

Expression écrite : A1

Expression orale : B1

Le niveau A2 n'est pas atteint dans trois compétences au minimum :

→ **Niveau global A2 non atteint**

Cas de dispense

Des cas de dispense sont prévus par la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J). Conformément à ce texte, la dispense de passer un test linguistique peut être accordée par la préfecture pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme officiel. Le niveau minimum requis est le V bis (Brevet des collèges, CAP). **Toutefois, il convient de bien s'assurer auprès des autorités préfectorales que votre diplôme sera accepté ;**
- les personnes titulaires d'un diplôme de langue française de niveau A2 minimum (DELFI, DU, DCL)
- les personnes de plus de 65 ans.

Attention : les personnes qui demandent un renouvellement de carte de séjour n'ont pas besoin de présenter une attestation de niveau de langue.

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, merci de vous adresser directement aux services de préfecture. **Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.**

Candidats en situation d'illettrisme

Les candidats en situation d'illettrisme n'étant pas mentionnés dans les cas de dispenses de la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J), ils doivent se soumettre à la passation d'un test de niveau linguistique afin de pouvoir présenter un dossier conforme aux exigences du décret, c'est-à-dire contenant une attestation officielle.

Description générale

Quatre épreuves obligatoires

Compréhension orale
Compréhension écrite
Expression orale
Expression écrite

Épreuves collectives

Compréhension orale 20 questions à choix multiple, une seule réponse correcte par question	Durée : 15 minutes
Compréhension écrite 20 questions à choix multiple, une seule réponse correcte par question	Durée : 20 minutes
Expression écrite 3 tâches : 3 textes à écrire (au total : 110 mots minimum, 240 mots maximum)	Durée : 30 minutes

Épreuve individuelle

Expression orale 3 tâches	Durée : 10 minutes
-------------------------------------	------------------------------

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Les différentes épreuves

Les items de compréhension orale et écrite du TCF pour la carte de résident en France se présentent tous sous la forme de questions à choix multiples (QCM) et sont au nombre de 40.

Attention : le TCF Carte de résident évalue exclusivement **les compétences linguistiques** et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Épreuve de compréhension orale : 20 items, 15 minutes

Ces questions permettent d'évaluer vos capacités à comprendre le français parlé et en particulier :

- des mots et des expressions courantes dans des situations de communication quotidiennes (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'essentiel de messages et d'annonces publiques ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision ayant trait à l'actualité ou sur des sujets personnels, professionnels ou éducationnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit standard.

Épreuve de compréhension écrite : 20 questions, 20 minutes

Ces questions permettent d'évaluer vos capacités à comprendre le français écrit, et en particulier :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication quotidiennes (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- des informations dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail.

Épreuve de production écrite : 3 tâches, 30 minutes

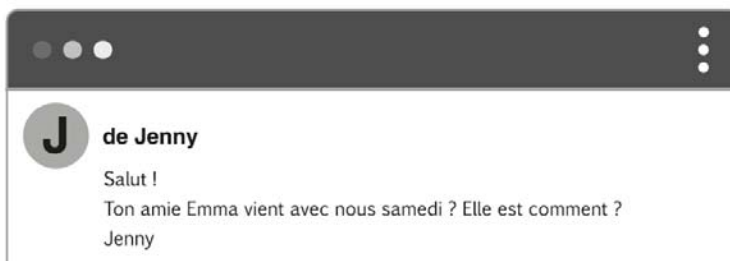
Cette épreuve évalue vos capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, ... ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans votre discours ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée.

TÂCHE 1

30 mots minimum

60 mots maximum



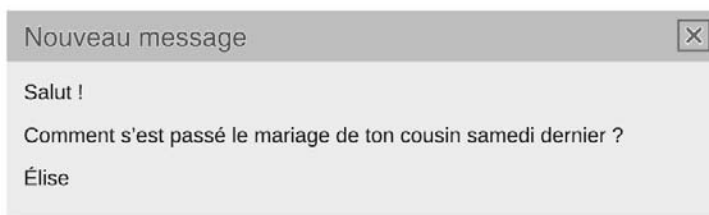
Vous répondez à Jenny. Vous décrivez votre amie Emma (âge, profession, caractère, etc.).

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à décrire une personne ou un groupe de personnes, un lieu, un objet, dans un message court et en réaction à une question posée.

TÂCHE 2

40 mots minimum

90 mots maximum



Vous répondez à Élise. Vous lui racontez le mariage de votre cousin.

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à écrire un récit d'activités quotidiennes en fonction d'un objectif précis.

TÂCHE 3

40 mots minimum
90 mots maximum

Vous préférez faire vos courses au supermarché ou dans les petits magasins ? Sur un forum Internet, vous expliquez pourquoi.

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à donner son opinion au sujet d'un lieu, d'un objet, d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Épreuve de production orale : 3 tâches, 10 minutes

Cette épreuve évalue vos capacités à :

- parler de vous, de votre environnement, familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner votre opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer votre accord et votre désaccord, vos goûts et vos préférences ;

Trois tâches réalisées avec un jury.

Tâche 1 – Entretien dirigé sans préparation.

Durée de l'échange : 3 minutes

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examineur).

Tâche 2 – Exercice en interaction sans préparation.

Durée de l'échange : 3 minutes 30

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations, biens ou services dans une situation de la vie quotidienne courante. Les statuts de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

Tâche 2 - Sujet 1

Je suis un agent immobilier. Vous cherchez un logement. Vous m'expliquez ce que vous cherchez.



Studio 20 m², centre-ville
meublé, kitchenette
Loyer : voir avec l'agence



2 pièces 35 m², proche centre, vide
Loyer : voir avec l'agence

Tâche 3 – Expression d'un point de vue sans préparation.

Durée de l'échange : 3 minutes 30

- **Objectif de la tâche** : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée en répondant à une question choisie par l'examineur et en exprimant ses goûts, préférences et opinions.

Exemple de tâche à réaliser : « Quelle est la ville que vous préférez ? Pourquoi ? »

Les niveaux évalués

Le TCF évalue six niveaux de connaissance du français, définis en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001). Dans un souci de lisibilité, les appellations de ces niveaux ont été simplifiées.

6	<p>Supérieur avancé Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.</p>	C2
5	<p>Supérieur Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.</p>	C1
4	<p>Intermédiaire avancé Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.</p>	B2
3	<p>Intermédiaire Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.</p>	B1
2	<p>Élémentaire avancé Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes, et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.</p>	A2 : <i>Niveau minimum pour la carte de résident en France.</i>
1	<p>Élémentaire Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.</p>	A1

Les résultats

Chaque candidat au TCF carte de résident en France reçoit une attestation qui comporte :

- Une indication sur votre niveau global : « A2 atteint » (vous avez le niveau A2 minimum) ou « A2 non atteint » (vous n'avez pas le niveau A2 minimum).
- Un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « B1 non atteint ».
- Un score détaillé pour **la compréhension orale et pour la compréhension écrite**, assorti d'une indication de niveau.

Élémentaire	Élémentaire avancé	Intermédiaire
100 à 199 points	200 à 299 points	300 à 399 points
A1	A2	B1 atteint

- Une indication de niveau assortie d'une note sur 20 points pour les épreuves de **production orale et de production écrite**.

Élémentaire	Élémentaire avancé	Intermédiaire
Note sur 20	Note sur 20	Note sur 20
A1	A2	B1 atteint

Attestation

Test de connaissance du français pour la carte de résident en France
TCF carte de résident

Centre	CIEP-Sorbonne		
Date de la session	05 février 2018		
Nom	TEST		
Prénom(s)	TEST		
Code candidat	033750-33-180228-1157158		
Date de naissance	16 juin 1994	Pays de naissance	BRESIL
Nationalité	BRESILIENNE	Langue usuelle	portugais

Résultats aux épreuves

Score	Niveau CECR*	A1	A2	B1
Compréhension orale	301	B1 atteint		
Compréhension écrite	201	A2		
Note /20	Niveau CECR*	A1	A2	B1
Expression écrite	13	B1 atteint		
Expression orale	13	B1 atteint		

Niveau global A2 : Atteint

* CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso

N° de l'attestation 033750-33-180228-1157158 Signature du candidat Le directeur du CIEP
Pierre-François MOURIER

Expire le 04 février 2020



1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 60
Télécopte : 33 (0)1 45 07 65 00
Courriel : tcf@ciep.fr
Site Internet : <http://www.ciep.fr/tcf>



L'attestation officielle est envoyée aux centres agréés par le CIEP. Aucun résultat n'est envoyé individuellement. En cas de perte, vous pouvez demander un duplicata au centre dans lequel vous avez passé le test.

Correction des épreuves

Le TCF est corrigé par scanner, de façon totalement objective puis vérifié par un opérateur humain. Les feuilles de réponses sont numérisées.

Les épreuves d'expression orale et écrite sont corrigées à l'aide de grilles standardisées par des correcteurs formés et habilités par le CIEP. Une double correction est assurée pour chaque épreuve d'expression écrite et pour chaque enregistrement d'expression orale.

Demande de recorection des épreuves d'expression écrite et orale

Un candidat peut adresser une demande de nouvelle correction des épreuves d'expression écrite et orale au centre de passation. Cette demande doit être formulée par le candidat, par écrit et en français. Le centre de passation transmet ensuite cette demande au CIEP. Toutefois, cette demande ne sera recevable que dans un délai d'un mois après l'envoi des attestations dans les centres de passation. Le candidat qui souhaite obtenir une nouvelle correction doit donc vérifier auprès du centre de passation jusqu'à quelle date il peut envoyer sa demande écrite. En fonction de la demande et du degré d'urgence, cette prestation sera facturée (entre 20 et 80 euros).

Si la note du candidat est modifiée, il en est informé et reçoit une nouvelle attestation TCF (celle-ci est transmise à son centre d'examen qui la lui remettra sur présentation d'une pièce d'identité et en échange de son ancienne attestation qui sera détruite). Si sa note ne change pas, un message en informe également le candidat.

Calcul des scores

Les scores obtenus aux épreuves obligatoires du TCF et reportés sur l'attestation sont déterminés à partir du score brut. Le score brut correspond, pour chacune des parties et pour l'ensemble du test, au total des points obtenus (i.e. le nombre d'items réussis). Chaque bonne réponse est notée 1 point, chaque mauvaise réponse ou absence de réponse est notée 0. Ce score brut ne constitue pas une mesure en soi. La difficulté des items n'étant pas strictement identique d'une épreuve obligatoire à une autre, d'une partie du test à une autre, un barème est établi pour convertir le score brut en note calibrée (100 à 699¹) de manière à garantir une fidélité de l'évaluation des niveaux des candidats, quelle que soit la version du TCF. Cette conversion² tient compte de la difficulté des items et permet de situer les candidats sur l'échelle de niveaux définis par le *Cadre européen commun de référence* et à l'intérieur de chacun d'eux. Cette opération est réalisée quatre fois pour chaque version : pour chacune des trois parties constituant le TCF et pour le TCF global. Ces quatre conversions sont indépendantes les unes des autres et bien qu'il existe une très forte correspondance entre le score global et les scores obtenus aux trois parties, il n'existe aucune correspondance mathématique entre ces scores.

Chaque item du TCF a été prétesté et a fait l'objet d'analyses psychométriques poussées qui permettent de rejeter tous les items présentant un biais. Chaque item est ensuite calibré pour permettre l'évaluation des compétences linguistiques et langagières du candidat à son juste niveau. Le TCF est ainsi un instrument de mesure extrêmement fiable.

¹ 399 pour le TCF carte de résident.

² Les bornes entre les niveaux sont invariantes, le nombre d'items pour y parvenir, lui, varie en fonction de leur difficulté. C'est donc bien le score, exprimé par centaine (100 à 199, 200 à 299... jusque 699) qui détermine le niveau (1, 2... jusqu'au niveau 6).

Partie II

Passer le TCF

Les centres de passation du TCF



On peut présenter le TCF dans tous les centres de passation agréés répartis dans de nombreux pays du monde.

Le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile peut vous renseigner sur :

Les dates des sessions
des épreuves

Le lieu de la passation

La procédure d'inscription

Le tarif

En vous rendant sur la page <http://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france>, vous obtiendrez de nombreuses informations concernant le TCF pour la carte de résident en France, ainsi que la liste des centres agréés TCF qui organisent des sessions.

Les modalités d'inscription

Le TCF a été conçu pour être présenté par un public de grands adolescents (à partir de 16 ans) et d'adultes. Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir présenter le TCF.

Pour vous inscrire à une session du TCF renseignez-vous auprès du centre de passation le plus proche pour connaître le calendrier des sessions. Au moment de l'inscription il vous sera demandé de fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité avec photo.

Il est possible de s'inscrire au TCF autant de fois qu'on le souhaite à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux passations.

En cas de force majeure (maladie, problème de transport, décès d'un proche, grève...), le candidat absent est remboursé intégralement de ses frais d'inscription à condition qu'il présente un justificatif administratif au centre de passation qui le transmettra ensuite au CIEP.

TCF pour les personnes en situation de handicap

Pour les personnes handicapées, des instructions précises, pour chaque nature de handicap, sont données au responsable de session. Il pourra ainsi prendre les mesures vous permettant de composer dans de bonnes conditions. Une version du TCF en braille est à la disposition de tout centre signalant la candidature d'une personne non voyante.

Important : le décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et l'arrêté du 21 février 2018 (NOR : INTV1805032A) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration relatifs au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée ne mentionnent aucune disposition relative aux personnes en situation de handicap. En tout état de cause, toute personne ne rentrant pas dans les cas de dispense mentionnés [page 8](#) doit présenter une attestation de test linguistique comportant un résultat dans les quatre épreuves. Seule la préfecture est en mesure de vous signifier une dispense pour un autre cas particulier.

La passation

Les épreuves collectives de compréhension orale et de compréhension écrite

Le jour de la passation, vous serez accueilli(e) par un surveillant. Il vous demandera de présenter votre pièce d'identité et votre convocation, il vous fera alors signer la feuille d'émargement. Il vous distribuera votre livret et votre feuille de réponses nominative. Il vous expliquera ensuite le fonctionnement de la feuille de réponses. Liste des pièces d'identité acceptées.

- passeport ;
- carte d'identité ;
- carte de séjour ;
- carte de résident ;
- carte d'identité du pays d'origine ;
- permis de conduire.

Ces pièces d'identité, comportant une photo, doivent être en cours de validité au moment de la passation.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- la nature et le format des épreuves ;
- la durée totale des épreuves ;
- la date de mise à disposition des résultats ;
- les sanctions encourues en cas de fraude ;
- les consignes des épreuves.

Conseils et recommandations :

Pour bien réussir les épreuves de compréhension :

- faites attention à bien gérer votre temps, le test est chronométré. Le surveillant vous rappelle régulièrement le temps qui vous reste avant la fin de l'épreuve ;
- écoutez bien les documents sonores et les questions car vous les entendrez une seule fois ;
- lisez bien les consignes ;
- lisez attentivement les questions et utilisez le temps à votre disposition pour réfléchir à vos réponses, ne répondez pas au hasard ;
- si vous hésitez trop longtemps, passez à la question suivante ;
- répondez directement sur la feuille de réponses, n'écrivez rien sur le livret.

L'épreuve collective de production écrite

Le jour de la passation, vous serez accueilli(e) par un surveillant. Il vous demandera de présenter votre pièce d'identité et votre convocation, il vous fera alors signer la feuille d'émargement. Il vous distribuera votre livret nominatif.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- qu'il faut obligatoirement rédiger votre production dans l'espace réservé à cet effet, aucun brouillon n'étant corrigé ;
- qu'il faut faire tous les exercices ;
- que l'usage de grammaire, de dictionnaire ou de dictionnaire électronique n'est pas autorisé.

L'épreuve individuelle de production orale

Avant de commencer l'entretien, l'examineur vous expliquera le déroulement de l'épreuve et vous rappellera les points importants, notamment :

- l'entretien sera évalué une première fois par l'examineur immédiatement après la passation ;
- l'entretien est enregistré afin de permettre une correction centralisée au CIEP ;
- l'entretien durera 10 minutes (hors explication des consignes) et comprendra 3 tâches ;
- à tout instant, vous pouvez faire répéter ou clarifier un mot ou une question si vous en ressentez le besoin ;
- l'examineur pourra vous interrompre si la durée de l'épreuve est dépassée.

L'examineur répondra ensuite à vos questions sur l'épreuve avant le début de l'entretien, pendant deux ou trois minutes. Les réponses, **à ce moment-là uniquement**, pourront être faites dans une autre langue que le français.

Se préparer au TCF

Différents types d'ouvrages vous permettent de vous familiariser avec les items du TCF. Ils ont été élaborés par le CIEP, dans le respect de la forme définitive du test, telle que vous la découvrirez le jour de la passation.

- Les exemples d'items à consulter sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/tcf/tcf.php> et dans le présent manuel ;
- *ABC TCF*, Éditions CLE International, 2014 ;
- L'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du TCF sur le site de RFI <https://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/langue-francaise/tcf-test-de-connaissance-du-francais> ;
- L'entraînement aux épreuves obligatoires du TCF sur le site de TV5 Monde : tv5monde.com/tcf

Exemples d'épreuves

Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez [les corrigés \(page 34 de ce document\)](#).

Pour chaque question, vérifiez sur la feuille de réponse que le numéro de la question correspond bien.

Épreuve de compréhension orale


Exemple 1 : consigne

Écoutez les 4 propositions. Choisissez celle qui correspond à l'image et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret vous voyez un dessin

Vous entendez 4 choix de réponse

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie

<p>Question 4</p> 	<p>A Allez vous coucher rapidement.</p> <p>B Finissez vos exercices de français.</p> <p>C Regardez la télévision maintenant.</p> <p>D Venez manger tout de suite.</p>	<p>A B C D</p> <p>4 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
--	---	---

Exemple 2 : consigne

Écoutez la question et les 4 réponses. Choisissez la réponse qui correspond le mieux à la question et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez une question et 4 choix de réponse :

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie

Question 6
Pardon, Mademoiselle, à combien est la robe rouge, celle-là, là-bas ?

- A. C'est une taille 42.
- B. Elle ne coûte pas cher.
- C. Non, c'est celle-ci.
- D. Oui, elle est rouge.

A B C D
6

Exemple 3 : consigne

Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez un document sonore (ici un dialogue) :

- Vous réglez comment ?
- Par chèque.
- Je suis désolé, mais nous ne les acceptons plus. Cependant, nous acceptons toutes les cartes bancaires et les règlements en espèces.
- Oui, mais j'ai laissé ma carte à la maison et je n'ai pas assez de liquide.
- Bon, d'accord, mais c'est vraiment exceptionnel !

Vous entendez une question

Sur le livret vous lisez 4 choix de réponse

Cochez sur la feuille de réponses la case qui correspond à la réponse que vous avez choisie

Question 16
Comment le client va-t-il payer ses achats ?

- A En espèces.
- B Par carte bancaire.
- C Par carte de crédit.
- D Par chèque.

A B C D
16

Épreuve de compréhension écrite

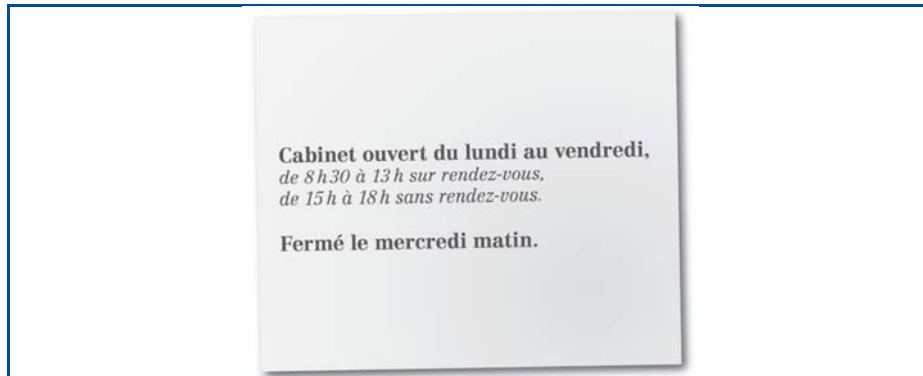
Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez [les corrigés \(page 34 de ce document\)](#).

Pour chaque question, vérifiez sur la feuille de réponse que le numéro de la question correspond bien.

Exemple 5 : consigne

Lisez les documents. Pour chaque question, choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret vous lisez



Cochez la bonne réponse sur la feuille de réponses

Question 21

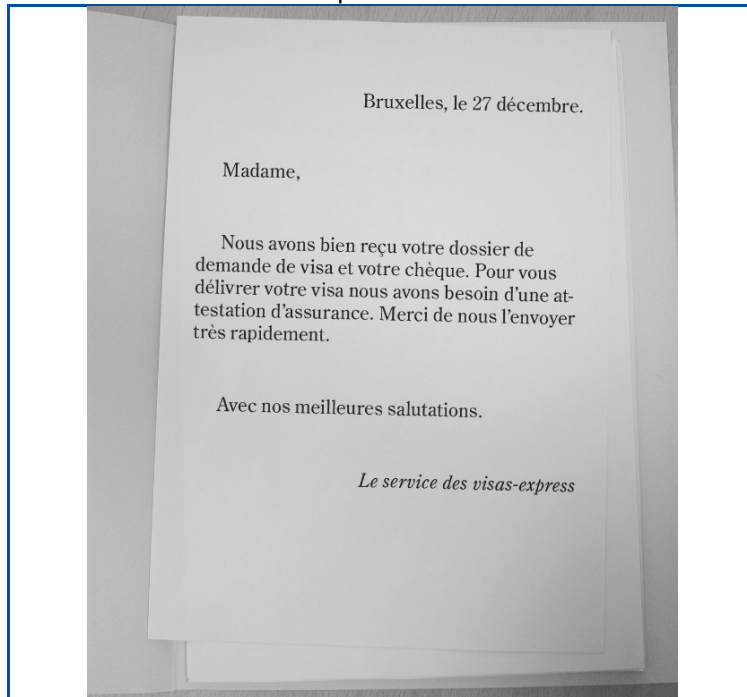
Quand pouvez-vous voir un avocat sans rendez-vous ?

- A En matinée.
- B À tout moment.
- C Le samedi.
- D Dans l'après-midi.

A B C D
21

Exemple 6 : consigne

Lisez les documents. Pour chaque question, choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.



Question 25

Que doit faire la femme ?

- A Payer son visa.
- B Refaire sa demande.
- C Poster un document.
- D Renvoyer son dossier.

25 A B C D

Épreuve d'expression écrite

Retrouvez un exemple de sujet d'expression écrite du TCF à télécharger sur les pages TCF du site du CIEP.

Épreuve d'expression orale

Retrouvez un exemple de sujet d'expression orale du TCF à télécharger sur les pages TCF du site du CIEP.

Questions fréquemment posées

Consultez la foire aux questions (FAQ) sur les pages TCF du site du CIEP.

<http://www.ciep.fr/tcf/faq>

Sanctions en cas de fraude et falsification

En cas de fraude, de falsification ou de perturbation du bon déroulement de la session du test constatée par le centre de passation, des sanctions sont prises par la commission disciplinaire du CIEP. Elles peuvent consister, selon le type de fraude ou de falsification, en une annulation du test ou éventuellement de l'attestation émise ou en une interdiction de se présenter au test pendant 2 ans.

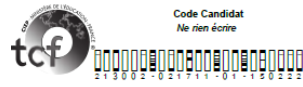
Le candidat fraudeur se verra notifier à son domicile la décision de la commission disciplinaire du CIEP.

Par ailleurs, l'utilisation abusive ou la reproduction des livrets de test, des feuilles de réponses et des documents audio entraînent des poursuites prévues par la loi (article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI du 1er juillet 1992). Le non-respect de cette clause est constitutif du délit de contrefaçon (article L 335-2 CPI).

L'utilisation abusive ou la reproduction du matériel de test expose à des sanctions pénales et civiles.

Annexes

La feuille de réponses



Date de naissance	
Pays de naissance	
Nationalité	
Langue usuelle	

NOM / PRÉNOM(S)

PARTIE I COMPREHENSION ORALE

A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE II COMPREHENSION ECRITE

A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'attestation

Centre international d'études pédagogiques
Établissement public du ministère de l'Éducation nationale



Attestation

Test de connaissance du français pour la carte de résident en France
TCF carte de résident

Centre	CIEP-Sorbonne		
Date de la session	05 février 2018		
Nom	TEST		
Prénom(s)	TEST		
Code candidat	033750-39-180228-1157158		
Date de naissance	16 juin 1994	Pays de naissance	BRESIL
Nationalité	BRESILIENNE	Langue usuelle	portugais

Résultats aux épreuves

	Score	Niveau CECR*	A1	A2	B1
Compréhension orale	301	B1 atteint			
Compréhension écrite	201	A2			
	Note /20	Niveau CECR*	A1	A2	B1
Expression écrite	13	B1 atteint			
Expression orale	13	B1 atteint			

Niveau global A2 : Atteint

* CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso

N° de l'attestation 033750-39-180228-1157158 Signature du candidat Le directeur du CIEP
Piere-François MOURIER

Expire le 04 février 2020



1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 60
Télécopie : 33 (0)1 45 07 65 00
Courriel : tcf@ciep.fr
Site Internet : <http://www.ciep.fr/tcf>



Au recto : le centre de passage, la date de la session, les informations vous concernant et vos résultats.

GRILLE DE NIVEAUX - INTERPRÉTATION DES NOTES

Niveau	Compréhension écrite	Structures de la langue	Compréhension orale	Expression orale	Expression écrite
C2	La personne peut comprendre toute forme d'écrit, même des textes abstraits ou complexes : manuels, articles spécialisés, ouvrages littéraires.	Excellente compétence grammaticale. La personne maîtrise une grande variété de formes et de constructions utilisées pour réaliser les fonctions de communication complexes décrites à ce niveau.	La personne n'a aucune difficulté à comprendre la langue écrite, en direct ou à la radio, même si le débit est élevé, à condition d'avoir le temps de se familiariser avec l'accent.	La personne peut présenter une discussion ou une explication claire et structurée dans un style approprié au contexte qui permette à l'interlocuteur de remarquer les points essentiels.	La personne peut rédiger tout type de documents complexes de manière claire et structurée, dans un style approprié, en mettant en valeur les points importants de telle sorte que le lecteur puisse les retrouver. Elle peut écrire des documents de des domaines techniques d'ouvrages professionnels ou ouvrages littéraires.
C1	La personne peut comprendre des textes écrits et des médias longs et complexes et saisir les nuances. Elle peut comprendre des articles spécialisés et des documents techniques même s'ils s'expriment par le biais d'un langage complexe.	Bonne compétence grammaticale. La personne maîtrise une grande variété de formes et de constructions utilisées pour réaliser les fonctions de communication complexes décrites à ce niveau.	La personne peut comprendre un long discours même s'il est peu clairement structuré et comporte beaucoup d'informations. Elle peut comprendre les discussions à l'émission et les films presque sans effort.	La personne peut présenter de façon claire et structurée des idées complexes. Elle peut développer certains points et passer à une conclusion appropriée.	La personne peut rédiger un texte dans une structure claire et structurée en tenant compte de son argument et en soulignant les points importants. Elle peut écrire des textes complexes de manière structurée, dans un style approprié adapté au contexte.
B2	La personne peut comprendre des articles et des comptes rendus dans lesquels les notions peuvent parfois ne pas être explicitées en point de vue. Elle peut comprendre un texte littéaire complexe.	Bonne compétence grammaticale. L'individu maîtrise les structures de la langue et utilise les modalités pour réaliser les échanges langagiers précis à ce niveau.	La personne peut comprendre des conférences et des discours longs et suivre une explication si le sujet lui est familier. Elle peut comprendre la plupart des émissions de télévision ainsi que des films en langue standard.	La personne peut expliquer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à son contexte d'étude. Elle peut donner un avis et expliquer les avantages et les inconvénients d'un projet.	La personne peut rédiger des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à son contexte. Elle peut transmettre par écrit une information et des arguments et développer son point de vue en mettant en valeur la pertinence de son avis et en montrant ses expériences.
B1	La personne peut comprendre des textes en langue standard relative à la vie quotidienne ou au travail. Elle peut comprendre des textes personnels écrits des événements, des événements et des souhaits.	Compétence grammaticale encore en cours d'acquisition. La personne maîtrise certaines structures de base de la langue qui lui permettent de communiquer de manière efficace.	La personne peut comprendre le message essentiel d'un discours clair et court écrit sur des sujets familiers. Elle peut comprendre l'essentiel d'un message de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets personnels ou professionnels si le débit est lent et clair.	La personne peut rendre de manière simple des faits, des expériences, des événements et des projets. Elle peut donner de brèves explications sur un projet ou une idée. Elle peut donner l'origine d'un lieu ou d'un film et expliquer ses réactions.	La personne peut rédiger un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel. Elle peut rédiger des lettres personnelles pour décrire ses expériences et ses impressions.
A2	La personne peut lire des textes courts et simples. Elle peut trouver une information précise dans des documents courts : petites annonces, prospectus, menus et horaires. Elle peut comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Compétence grammaticale en cours d'acquisition. La personne maîtrise certaines structures élémentaires qui lui permettent de communiquer à ce niveau.	La personne peut comprendre des explications et un vocabulaire très court écrit et oral qui la concerne de très près. Elle peut saisir l'essentiel du message et d'informations simples et claires.	La personne peut utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire ses besoins, ses perceptions, des conditions de vie, les formalités et ses activités professionnelles actuelles ou futures.	La personne peut rédiger des notes et des messages simples dans un domaine personnel. Elle peut écrire une lettre personnelle simple.
A1	La personne peut comprendre des textes familiers, des notes et des phrases très simples, sur des événements, des affiches et des catalogues.	Compétence grammaticale de base. La personne ne maîtrise que des structures élémentaires qui lui permettent de mettre en œuvre des capacités minimales de communication dans des situations familières.	La personne peut comprendre des mots familiers et des expressions très courtes liés au contexte, notamment en ce qui concerne la communication écrite et orale et les gens parlent lentement et clairement.	La personne peut utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire ses besoins et ses perceptions.	La personne peut rédiger une carte postale simple, remplir un questionnaire personnel (nom, nationalité, adresse).

Niveau A1	Élémentaire	Niveau A2	Élémentaire avancé	Niveau B1	Intermédiaire
100 à 199 points	Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.	200 à 299 points	Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes, et échanger avec des moyens simples des questions qu'elle concerne.	300 à 399 points	Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
400 à 499 points	Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.	500 à 599 points	Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.	600 à 699 points	Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.

Ces grilles de niveaux sont extraites du Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer, © Conseil de l'Europe, Didier, Paris 2001.

Au verso, [les grilles de niveaux et d'interprétation des scores](#). Le centre d'examen peut imprimer un duplicata sur simple demande (le verso sera vide).

Corrigés des exemples d'épreuves

Compréhension orale :

Exemple 1	D
Exemple 2	B
Exemple 3	D

[Retour vers la page des exemples d'épreuves de CO ↩](#)

Compréhension écrite :

Exemple 5	D
Exemple 6	C

[Retour vers la page des exemples d'épreuves de CE ↩](#)

Informations complémentaires

- Contactez le CIEP : tcf-resident@ciep.fr
- Consultez notre site : <http://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france>
- Contactez le centre agréé de votre choix : <http://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france>



© Centre international d'études pédagogiques CIEP-2014

La marque TCF ® ainsi que le logo TCF ® sont déposés à l'INPI, Institut national de la propriété industrielle.